

PROJET DE DEMANDE D'ADHESION : PROTECTION JURIDIQUE

Valable jusqu'au 28/04/2018

N° Tél. gestion : 04 95 05 53 53

FILVERT ASSURANCES

du lundi au vendredi de 09h00 à 18h30
le samedi de 09h00 à 13h00

EXEMPLAIRE ELECTRONIQUE

SERVICE DE GESTION

CRCAM ALPES PROVENCE
UNITE IARD CAP
CP 41

25 CHEMIN DES 3 CYPRES
13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

CRCAM ALPES PROVENCE,
Société de Courtage d'Assurances immatriculée 07 019 231
N° Distributeur : 813

N° Projet : 2025776V908/001

Bureau : 81300244

Dossier suivi par : MORTYR JUSTINE

OFFRE : TFR30

SOUSCRIPTEUR

N° client : 81300000002163510

MLLE ANDO CHRISTINE
65 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
13650 MEYRARGUES

GARANTIES

Je souscris le contrat "PLEINS DROITS".

Le tarif proposé ne tient pas compte de la promotion commerciale. En cas de souscription du contrat PROTECTION JURIDIQUE, vous bénéficieriez d'une ristourne de prime de 28,80 € TTC sous forme d'un remboursement à valoir la première année de cotisation du contrat.

COTISATIONS

Sous réserve d'évolution des taxes en vigueur : la cotisation annuelle TTC est de 96,00 € frais de gestion inclus soit 8,00 € par mois

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT VOTRE CONTRAT

Le contrat "PLEINS DROITS" concerne uniquement les litiges survenus dans le cadre de la vie privée et/ou salariée dans les limites prévues aux conditions générales.

Nous intervenons pour les litiges dont l'enjeu financier s'élève au moins à 150,00 € (seuil minimum d'intervention).

Le plafond de garantie (montant global maximum pris en charge par PACIFICA au titre des honoraires d'avocat et frais de justice) s'élève à 20 000,00 € pour chaque litige. Les plafonds d'honoraires d'avocat pris en charge par affaire plaidée sont indiqués dans les conditions générales.

RENSEIGNEMENTS COMPLETES PAR VOS SOINS

Je souhaite une prise d'effet des garanties au 28/03/2018.

Je souhaite que la date d'échéance principale soit fixée au 28/03 de chaque année.

J'ai choisi le règlement MENSUEL par PRELEVEMENT avec le mandat de prélèvement SEPA référencé 0000000000000000000007687053908PCK et associé au compte IBAN FR76 1130 6000 1005 7758 4100 017 BIC AGRIFRPP813.

DECLARATIONS

Je reconnais être informé disposer d'un droit de renonciation dont je peux user dans un délai de 14 jours à compter de la date d'effet définie ci-dessus (selon les modalités définies par le paragraphe II de l'article L112-2-1 du code des assurances : les litiges intervenus avant cette date ne seront pas couverts).

Je reconnais avoir pris connaissance de la convention Pacifica, notamment de la clause informatique et libertés.

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir été en mesure d'imprimer ou télécharger les conditions générales référence 157A.32, la notice d'informations précontractuelles référence 7044A.33, ainsi que le formulaire du droit de renonciation à la souscription référence 168A.24.

Le 28/03/2018 à 15h44

Convention Pacifica

Déclarations concernant la demande d'adhésion

Je déclare les informations fournies sincères et exactes.

Je reconnaissais être informé que les informations, documents et justificatifs demandés lors de la souscription et en cours de contrat sont indispensables pour établir le contrat et la cotisation correspondant à ma situation réelle. Aussi, toute absence, remise partielle ou non-conformité de ces informations, documents ou justificatifs m'expose en cas de sinistre à une réduction de l'indemnité pouvant être mise à la charge de PACIFICA, s'il s'avère que ma situation réelle ne correspond pas aux déclarations que j'ai effectuées lors de la souscription ou en cours de contrat.

Je reconnaissais avoir pris connaissance et avoir pu télécharger ou imprimer :

- les conditions générales Assurance
- la notice d'informations précontractuelles "PLEINS DROITS" n°7044A.33
- le formulaire du droit de renonciation à la souscription
- la convention
- le mandat de prélèvement SEPA référencé 000000000000000000007687053908PCK que je communique au débiteur s'il est différent du souscripteur
- le document de formalisation du devoir de conseil réalisé par mon intermédiaire en assurance

La demande d'adhésion signée ainsi que les conditions générales constituent mon contrat.

Dans le cas d'une souscription en ligne par Internet, la signature de la demande d'adhésion, du mandat de prélèvement SEPA et de la fiche de formalisation du devoir de conseil est réalisée par l'utilisation d'un certificat électronique émis par l'intermédiaire en assurance. Cette signature électronique permet mon identification lors de la souscription de mon contrat d'assurance effectuée à distance, manifeste mon consentement sur le contenu des documents et emporte la preuve de l'acceptation des droits et obligations qui en découlent, au même titre qu'une signature manuscrite.

Conformément à l'article 1126 du code civil, j'accepte que les échanges nécessaires à la conclusion d'un contrat d'assurance ou à son exécution soient réalisés par voie électronique (espace en ligne, messagerie électronique). Je reconnaissais que le fait de recevoir mes informations et documents à mon adresse électronique vaut remise au sens de l'article 1127-4 du Code civil.

En vue de la conservation et de l'archivage, Pacifica est amenée à numériser des éléments relatifs au(x) contrat(s) d'assurance (pièces). J'accepte que la preuve du contenu de ces éléments soit apportée par la production des documents numérisés.

Données à caractère personnel

J'ai bien noté que :

Les données à caractère personnel, indiquées comme telles, sont obligatoires pour les finalités précisées ci-dessous, ainsi que pour satisfaire à des obligations légales ou permettre à Pacifica de poursuivre un intérêt légitime. Elles sont destinées à Pacifica, en tant que responsable de traitement, ainsi qu'aux entités du Groupe auquel appartient Pacifica, ses partenaires, prestataires, sous-traitants, filiales, organismes d'assurance, organismes sociaux, réassureurs, intermédiaires ainsi que les personnes intéressées au contrat, pour la réalisation des finalités énoncées ci-après.

Ces données sont nécessaires pour les finalités principales suivantes : constitution et gestion d'un fichier de prospects et clients ; connaissance du client ; passation, gestion et exécution de contrat(s) d'assurance ; exécution des prestations d'assistance et services à la personne ; prévention, appréciation et contrôle du risque ; utilisation à des fins de prospection, sollicitations, animations commerciales ; souscription par téléphone ou sur Internet et gestion de la preuve ; élaboration de statistiques et d'études actuarielles ; réalisation d'enquêtes et de sondages ; organisation de jeux concours ; gestion des : avis clients, réclamations, recours et contentieux ; prévention et lutte contre : le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la fraude ; exécution de dispositions légales, réglementaires et administratives ; réponse aux demandes des régulateurs.

Les appels téléphoniques à Pacifica sont susceptibles d'être enregistrés dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service, de la formation, de l'exécution du contrat d'assurance (sinistre, assistance, etc.) et d'apporter la preuve du contenu des conversations échangées en cas de réclamation, contentieux, procédure judiciaire ou sur demande d'une autorité.

Ces données sont conservées pour une durée correspondant à la durée de la relation contractuelle ou relation d'affaire, augmentée des délais nécessaires à la liquidation et consolidation des droits en matière d'assurance notamment, ainsi que des durées de prescription et d'épuisement de toutes les voies de recours, et des délais légaux d'archivage.

Tout consommateur ne souhaitant plus être démarché par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle préexistante, peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage commercial à l'adresse suivante : <https://inscription.bloctel.fr/>. Ne sont pas concernés par cette mesure notamment les appels émanant d'instituts de sondages ou d'études.

Des indicateurs relatifs à mon en-cours d'épargne ainsi qu'au fonctionnement de mon compte bancaire sont utilisés dans le cadre du calcul de la tarification de mes produits d'assurance afin de me faire bénéficier d'une réduction tarifaire. Il est possible de renoncer à cet avantage en exerçant un droit d'opposition auprès de mon conseiller en agence.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition (en cas de motif légitime) au(x) traitement(s), en justifiant de mon identité (copie de pièce d'identité nationale en cours de validité) en écrivant, par courrier à : PACIFICA – Service des Affaires Juridiques – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15. Après épuisement des procédures internes Pacifica, en cas de désaccord persistant, la CNIL peut être saisie à partir de son site internet : www.cnil.fr.

Conformément à la réglementation en vigueur, Pacifica peut consulter la liste des Nationaux Spécialement Désignés et Personnes Bloquées du Département du Trésor américain (<http://sdnsearch.ofac.treas.gov>).

Autorité de Contrôle : PACIFICA est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09)

Médiation

Traitements internes des réclamations

En cas de litige relatif à votre contrat, consultez en premier lieu votre interlocuteur habituel.

- votre conseiller s'il s'agit d'un litige relatif à la souscription de votre contrat
- le gestionnaire de sinistre avec qui vous êtes en relation, s'il s'agit d'un litige relatif à votre indemnisation

Si votre litige porte sur les garanties d'assistance incluses dans votre contrat, reportez-vous aux conditions générales de celles-ci.

Dans tous les cas, si la réponse de votre interlocuteur habituel ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser une réclamation écrite à l'adresse suivante :

Service Consommateurs PACIFICA - 8-10, boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15

A compter de la date de réception de votre courrier de réclamation, nous nous engageons :

- à vous adresser un accusé de réception dans un délai de 10 jours ouvrables
- à apporter une réponse à votre réclamation dans un délai de deux mois

Modalités d'accès au Médiateur de l'Assurance

Après épuisement des procédures internes PACIFICA, et si votre désaccord persiste, vous pouvez demander l'avis d'un médiateur indépendant dont les coordonnées vous sont communiquées sur l'accusé de réception vous étant adressé lors de la saisine du Service Consommateurs PACIFICA.

La Charte de Médiation de l'Assurance est consultable sur le site Internet www.mediation-assurance.org.

EXEMPLAIRE ELECTRONIQUE
FORMALISATION DU DEVOIR DE CONSEIL

La CRCAM CREDIT AGRICOLE ALPES-PROVENCE (ci-après l'intermédiaire en assurance), Société coopérative à capital variable - Siège social : CP 41 25 CHEMIN DES 3 CYPRES 13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 RCS AIX-EN-PROVENCE est une société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 019 231. Le registre peut être consulté auprès de l'ORIAS à l'adresse suivante 1 rue Jules Lefèvre 75311 Paris cedex 9 et sur www.orias.fr.

En assurance dommage (IARD), l'intermédiaire en assurance propose principalement les contrats d'assurance de PACIFICA. PACIFICA est une filiale de CREDIT AGRICOLE SA, organe central du réseau CREDIT AGRICOLE, qui détient directement ou indirectement plus de 10% du capital social de l'intermédiaire en assurance.

Pour toute information ou réclamation liée à l'activité de votre intermédiaire en assurance n'ayant pas fait l'objet d'une conciliation avec votre conseiller, vous pouvez vous adresser au service réclamation de votre intermédiaire en assurance dont les coordonnées (adresse du siège social) figurent ci-dessus.

Votre intermédiaire en assurance est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

Bureau / AIX SEXTIUS et 81300244

Conseiller : MORTYR JUSTINE

LE CLIENT

N° client (souscripteur) : 81300000002163510
MLLE ANDO CHRISTINE

LES BESOINS DU CLIENT

Les besoins du client concernant un contrat d'assurance PROTECTION JURIDIQUE sont de pouvoir bénéficier d'une protection juridique et principalement d'une assistance juridique et financière en cas de :

- Litige relatif à un acte de consommation,
- Litige relatif à sa résidence principale et/ou secondaire, qu'il en soit propriétaire ou locataire,
- Litige consécutif à un conflit individuel du travail, en tant que salarié et en tant qu'employeur d'une femme de ménage ou d'une assistante maternelle,
- Litige relatif à la santé,
- Litige avec des services publics et administratifs, et en cas de litige lié à la fiscalité lorsqu'une proposition de rectification a été faite,
- Litige rencontré lors de successions, legs ou donations, entre héritiers en ligne directe du défunt et avec son conjoint survivant,
- Litige en matière de droit de la filiation,
- Litige lié à la mise sous tutelle ou curatelle de l'assuré.

PROPOSITION D'ASSURANCE

Le contrat d'assurance PROTECTION JURIDIQUE PACIFICA, Formule STANDARD, avec l'/les option(s) choisie(s) constitue une solution adéquate au regard de la situation et des besoins exprimés.

REMISE AU CLIENT

Le 28/03/2018 à 15h44

L'ensemble des informations du présent document sont recueillies par votre intermédiaire en assurance en sa qualité de responsable de traitement. Elles font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à l'établissement du présent document de formalisation du devoir de conseil et ont pour finalité la vérification de l'adéquation du contrat d'assurance proposé à vos besoins.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier, au siège social de votre intermédiaire en assurance.

Vous pouvez vous opposer à la communication de vos données à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement, à des fins commerciales, dans les conditions ci-dessus indiquées, les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

CRCAM ALPES PROVENCE,
Société de Courtage d'Assurances immatriculée 07 019 231
N° Distributeur : 813

N° Tél. gestion : 04 95 05 53 53

FILVERT ASSURANCES
du lundi au vendredi de 09h00 à 18h30
le samedi de 09h00 à 13h00

EXEMPLAIRE ELECTRONIQUE

Référence Unique du Mandat (RUM) : 000000000000000000000000007687053908PCK (/000)
N° d'ordre : D0002025776908

OBJET DU MANDAT

En tant que débiteur désigné sur le présent mandat SEPA et en le signant, j'autorise le créancier ci-dessous désigné à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du créancier.

Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.

Le présent mandat permet des paiements répétitifs.

Note : Mes droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que je peux obtenir auprès de ma banque.

DEBITEUR

N° du débiteur : 81300000002163510
MLLE ANDO CHRISTINE, né(e) le 01/03/1970, demeurant 65 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 13650 MEYRARGUES

Mon compte bancaire à débiter est IBAN : FR76 1130 6000 1005 7758 4100 017 BIC : AGRIFRPP813.

Les informations du présent document sont recueillies par votre courtier en sa qualité de responsable de traitement. Elles font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à l'établissement du présent mandat de prélèvement SEPA et ont pour finalité de permettre le règlement automatique des cotisations. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier au siège social de votre courtier. Vous pouvez vous opposer à la communication de vos données à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement, à des fins commerciales, dans les conditions ci-dessus indiquées, les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

CREANCIER

Le créancier est CRCAM ALPES PROVENCE, situé(e) à 25 CHEMIN DES 3 CYPRES - 13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 FRANCE.

L'Identifiant Du Créditeur (ICS) est FR29ZZZ311731.

AFFECTATION DU MANDAT

Le présent mandat est affecté au règlement des cotisations d'assurance afférentes au contrat résultant du projet de demande d'adhésion PROTECTION JURIDIQUE, n° 2025776V908.

REMISE AU DEBITEUR

Fait en un exemplaire électronique

Le 28/03/2018 à 15h44

Signature du débiteur du mandat SEPA